

# COMMENT OBTENIR LES TAMPONS BCN & BPF

## Voyage itinérant

Expression la plus naturelle et la plus typique du cyclotourisme, le voyage itinérant est valorisé par l'homologation d'une carte de route permettant aux participants de conserver un souvenir de leur voyage à bicyclette. Synonyme de liberté, il se réalise seul, en groupe, sur l'itinéraire de son choix.

## Conditions de participation

Le voyage itinérant est réservé aux licenciés de la FFCT. Il est accompli en France, en tout ou partie à l'étranger, dans les mêmes conditions. Aucune inscription préalable n'est prévue. Le participant est uniquement tenu d'utiliser la carte de route spécifique prévue que le siège fédéral tient à sa disposition.

## Parcours

Le participant a entière liberté pour déterminer les jours et lieu de départ, la durée et la distance du voyage, ainsi que l'itinéraire.

La distance totale parcourue ne peut être inférieure à 250 km et la durée du voyage ne peut être inférieure à trois jours ; il n'existe pas de durée maximum.

Le voyage peut s'effectuer en ligne droite, en circuit ou en étoile. Dans ce dernier cas, le centre de l'étoile ne peut en aucun cas être le lieu de résidence du participant, ni s'en trouver à moins de 150 km.

Il est admis au cours du voyage, lorsque sa durée est de sept jours, une journée de repos qui ne pourra être ni le premier ni le septième jour. Au cours du voyage, il n'est pas toléré plus d'une étape au lieu de résidence.

Aucune moyenne de route n'est imposée et la distance journalière parcourue n'est pas limitée ; toutefois, les parcours doivent s'accomplir uniquement de jour. Cette obligation interdit donc la réalisation d'un voyage itinérant au cours d'un raid comportant des étapes nocturnes. Pour l'homologation, un même voyage ne peut être fractionné en plusieurs voyages consécutifs de trois jours chacun.

*L'homologation d'un voyage itinérant est prise en compte pour le **Challenge de France**. Les participants à un séjour de la FFCT peuvent faire valider une carte de Voyage itinérant s'ils veulent être pris en compte pour le Challenge de France.*

## Homologation

Pour recevoir l'homologation, la carte de route recevra au moins une fois par jour un visa consistant en un cachet humide comportant le nom de la localité et celui du département de votre passage. En cas d'impossibilité réelle, une photo souvenir peut remplacer ce tampon. La date de passage sera indiquée sur cette carte.

Les cartes de route doivent être adressées, pour homologation, au délégué fédéral, dans le mois qui suit la fin du voyage. Pour faciliter la vérification de l'itinéraire et l'identification des contrôles, le participant doit tracer obligatoirement au dos de la carte un schéma, une trace GPS, ou une photographie de fond de cartes (un schéma même tout simple suffit). Il y indiquera les lieux des contrôles et des étapes et les distances kilométriques. Pas de photocopie de carte.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

**À vélo tout est plus beau !**



**VOYAGE  
ITINÉRANT**

FAMILLE    JEUNE    ROUTE    VTT



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
12, rue Louis Bertrand - 94207 Ivry-sur-Seine - 01 36 20 88 88  
info@ffvelo.fr - www.ffvelo.fr - www.veloentrance.fr

**Nota** : on ne peut réaliser un voyage itinérant en étoile sur les parcours et pendant une Semaine fédérale ou toute autre concentration nationale.

### Insigne-souvenir :

Tout participant ayant fait homologuer un voyage itinérant pourra acquérir l'insigne-souvenir correspondant.  
À commander à la Boutique fédérale

### Cartes de route :

#### Jean-Jacques Fresne

18, rue Saint-Rémi  
51430 BEZANNES  
03 26 36 59 28  
06 98 02 48 07  
[jj-fresne@outlook.fr](mailto:jj-fresne@outlook.fr)

#### Michelle Bachelart

14, rue Saint-Rémi  
51430 BAZANNES  
06 59 86 22 37  
[jmarc.mimi@gmail.com](mailto:jmarc.mimi@gmail.com)

*Joindre une enveloppe timbrée pour le retour de l'homologation de la carte de route.*

### Délégué FFCT

#### Éric Vergnes

06 73 70 44 05  
– [vi@ffvelo.fr](mailto:vi@ffvelo.fr)  
43 rue du petit Paris –  
81400 Carmaux





Le Voyage itinérant est l'une des activités les plus caractéristiques du cyclotourisme.

Seul, ou en groupe... parcourez un minimum de 250 km sur route ou 100 km à VTT sur 3 jours ou plus. Avec un ou des enfants de moins de 10 ans, option famille : minimum 120 km sur route ou 60 km à VTT sur 3 jours ou plus.

Nom : ..... **BARILLET** .....

Prénom : ..... **Gabriel** .....

Adresse : **34, rue Henri Lecompte** .....  
 ..... **51100 - REIMS** .....

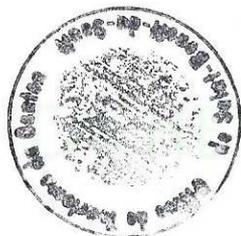
N° de licence : ..... **163 037** .....

N° FFCT du club : ..... **0 2 7 0 2** .....

Ligue : ..... **CHAMPAGNE - ARDENNE** .....

Pour toute homologation adressez la ou les cartes de route au **Comité fédéral**.

Lieu : ..... **SAINT-BENOIT-du-SAULT** .....



N° de département : ..... **36** .....

Date de passage : ..... **24.08.2010** .....

Lieu : ..... **CROZANT** .....



N° de département : ..... **23** .....

Date de passage : ..... **25.08.2010** .....

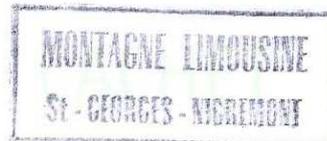
Lieu : ..... **LA JONCHERE-SAINTE-AURIE** .....



N° de département : ..... **87** .....

Date de passage : ..... **26.08.2010** .....

Lieu : ..... **SAINT-GEORGES-NIGREMONT** .....



N° de département : ..... **23** .....

Date de passage : ..... **27.08.2010** .....